

Le document ci-dessous est la traduction libre à l'usage des lecteurs francophones d'un rapport émis en anglais

**Société Nationale Industrielle et Minière
SNIM**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant
sur les états financiers**

CONEX
BP 3225
Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Nationale Industrielle et Minière SNIM

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Au Président,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'entité au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations fournies dans les états financiers à ce titre ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère ;

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 26 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur Indépendant
Version anglaise originale signée par

Le Commissaire aux Comptes
CONEX

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit

Ely Mohamed M'bareck

Moez Ajmi

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE
COMPTE SOCIAUX
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	- 8 -
1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022	- 8 -
2- OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE	- 8 -
3- METHODES COMPTABLES	- 8 -
3-1 Principes de préparation des états financiers	- 8 -
3-2 Immobilisations corporelles	- 9 -
3-3 immobilisations incorporelles.....	- 11 -
3-4 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales.....	- 11 -
3-5 Actifs financiers non courants	- 11 -
3-6 Participations dans les entreprises associées	- 11 -
3-7 Stocks et en-cours	- 12 -
3-8 Dépréciation des actifs	- 12 -
3-9 Clients et comptes rattachés	- 13 -
3-10 Coûts des emprunts	- 13 -
3-11 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 13 -
3-12 Emprunts.....	- 13 -
3-13 Provisions pour risques et charges.....	- 15 -
3-14 Remise en état des sites :	- 15 -
3-15 Coût des avantages au personnel	- 16 -
3-16 Produits des activités ordinaires	- 17 -
3-17 Subventions publiques	- 17 -
3-18 Impôts	- 17 -
3-19 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes.....	- 17 -
3-20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	- 17 -
3-21 Dividendes et intérêts	- 18 -
4- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	- 19 -
4.1 Immobilisations corporelles	- 19 -
4.2 Immobilisations incorporelles	- 22 -
4.3 Actifs financiers non courants & Participations dans les entreprises associées.....	- 23 -
4.4 Stocks et en-cours de production	- 31 -
4.5 Clients et comptes rattachés.....	- 31 -
4.6 Autres créances	- 32 -
4.7 Instruments financiers – informations à fournir	- 32 -
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 39 -
4.9 Capital social	- 39 -
4.10 Dettes financières.....	- 40 -
4.11 Obligations au titre des retraites.....	- 42 -
4.12 Provisions	- 44 -
4.13 Fournisseurs et comptes rattachés	- 44 -
4.14 Impôts courants	- 44 -
4.15 Autres dettes	- 45 -
5- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	- 46 -
5.1 Ventes de minerai de fer.....	- 46 -
5.2 Produits des activités annexes.....	- 46 -
5.3 Matières consommables	- 47 -
5.4 Autres produits opérationnels	- 47 -
5.5 Frais de personnel	- 47 -
5.6 Dotations aux amortissements et provisions.....	- 48 -
5.7 Impôts et Taxes	- 48 -
5.8 Autres charges opérationnelles	- 48 -
5.9 Produits financiers	- 49 -
5.10 Charges financières	- 49 -
5.11 Résultat par action	- 50 -
6-COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	- 51 -
6.1 Retraitements des amortissements et provisions	- 51 -
6.2 Variation du BFR	- 51 -
6.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations	- 51 -
6.4 Reprises sur amortissements et provisions	- 51 -
6.5 Gains /Pertes de change	- 51 -
6.6 Trésorerie nette.....	- 52 -
7- AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS	- 53 -
8- INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	- 54 -
9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	- 55 -

SNIM
Etat de la situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2022

ACTIF

En MMRU	Note	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non – courants			
Immobilisations corporelles	4.1	61 645	61 518
Immobilisations incorporelles	4.2	190	206
Actifs financiers non courants	4.3	1 686	1 555
Participations dans les entreprises associées	4.3	5 535	4 691
Total actifs non courants		69 057	67 969
Actifs courants			
Stocks et en-cours	4.4	10 541	7 803
Clients et comptes rattachés	4.5	9 154	6 645
Autres créances	4.6	2 031	3 663
Actifs financiers courants	4.7	88	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	43 384	51 008
Total des actifs courants		65 197	69 130
TOTAL ACTIF		134 254	137 099

CAPITAUX PROPRES & PASSIF

En MMRU	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital et réserves			
Capital émis	4.9	18 270	18 270
Primes d'émission		646	646
Prime d'apport		1 228	1 228
Réserves		1 827	1 827
Autres éléments du résultat global	4.7-4.11	5 800	6 398
Résultats accumulés non distribués		87 126	89 393
Total Capitaux Propres		114 898	117 762
Passifs non courants			
Dettes financières (part à plus d'1 an)	4.10	1 362	2 516
Obligations au titre des retraites	4.11	5 013	3 416
Provisions	4.12	807	738
Total Passifs non Courants		7 182	6 671
Passifs Courants			
Dettes financières (part à moins d'1 an)	4.10	943	935
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13	4 656	6 285
Impôts courants	4.14	1 917	2 403
Autres dettes	4.15	4 646	3 004
Contrats à terme	4.7	13	38
Total Passifs Courants		12 175	12 665
TOTAL PASSIF		134 254	137 099

SNIM
Etat du Résultat Net et Autres éléments du résultat global
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2022

En MMRU	Note	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de minerai de fer	5.1	46 371	59 277
Produits des activités annexes	5.2	611	754
Produits des activités ordinaires		46 982	60 031
Variation des stocks de produits finis et des travaux en-cours		722	550
Production immobilisée		403	331
Marchandises et matières consommées	5.3	(14 172)	(10 732)
Marge brute		33 935	50 180
Autres produits opérationnels	5.4	300	1 103
Frais de personnel	5.5	(6 192)	(5 152)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(6 616)	(6 867)
Impôts et taxes	5.7	(47)	(42)
Autres charges opérationnelles	5.8	(2 420)	(2 073)
Résultat opérationnel		18 960	37 149
Produits financiers	5.9	925	1 297
Charges financières	5.10	(110)	(1 418)
Résultat avant impôts		19 775	37 027
Taxe unique sur le chiffre d'affaires		(4 238)	(5 400)
Résultat net de l'exercice		15 537	31 627
Résultat par action en ouguiya	5.11	850	1 731

Etat du résultat global

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net de l'exercice	15 537	31 627
Autres éléments du résultat global	(598)	(207)
Résultat global	14 939	31 419

SNIM
Etat des flux de Trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

En MMRU	Note 31/12/2022 31/12/2021	
Flux de trésorerie liés à des activités opérationnelles		
Bénéfice net avant impôt	19 775	37 027
Dotations aux amortissements et provisions	6.1 7 469	5 933
Reprises sur amortissements et provisions	6.4 (671)	(398)
+/- Valeurs sur acquisitions / cessions d'immobilisations	146	0
Gains / Pertes de changes	6.5 (659)	(372)
Produits des placements	(895)	(219)
Charges financières	93	329
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	6.2 (2 850)	6 017
Flux de trésorerie brut liés aux activités opérationnelles	22 408	48 317
Intérêts payés	(98)	(383)
Impôt payé sur la taxe unique	(4 937)	(5 873)
Flux de trésorerie net liés aux activités opérationnelles	17 373	42 061
Flux de trésorerie liés à des activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	6.3 (6 839)	(5 678)
Remboursement prêts	0	0
Cessions d'immobilisations	0	0
Intérêts encaissés	791	154
Dividendes reçus	104	66
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 944)	(5 459)
Flux de trésorerie liés à des activités de financement		
Emissions d'emprunts	0	0
Cotisations retraites complémentaires	287	197
Remboursements d'emprunts	(1 375)	(7 232)
Remboursement retraites complémentaires	(168)	(68)
Dividendes versés	(17 797)	(7 626)
Flux liés aux opérations de financement	(19 053)	(14 729)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	51 008	29 135
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 624)	21 873
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6.6 43 384	51 008

SNIM
Tableau de variation des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2022

En MMRU	Capital émis	Primes d'émission	Prime d'apport	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultats accumulés	Total
Capitaux propres au 01.01.2021							
18 270	646	1 228	1 635	6 605	65 587	93 972	
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	(54)	-	(54)
Réévaluation au titre des régimes de retraite	-	-	-	-	(153)	-	(153)
Dotation des réserves	-	-	-	192	-	(192)	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	31 627	31 627
Dividendes	-	-	-	-	-	(7 629)	(7 629)
Capitaux propres au 01.01.2022							
18 270	646	1 228	1 827	6 398	89 393	117 763	
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	80	-	80
Réévaluation au titre des régimes de retraite	-	-	-	-	(1 392)*	-	(1 392)
Ecart de change sur conversion dans la monnaie de présentation					715**	-	715
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	15 537	15 537
Dividendes	-	-	-	-	-	(17 804)	(17 804)
Capitaux propres au 31.12.2022							
18 270	646	1 228	1 827	5 800	87 126	114 898	

*1 392 MMRU d'augmentation de l'indemnité de la retraite lié aux changements d'hypothèses actuarielles comptabilisés en autres éléments de résultat global.

**715 MMRU d'écart de change sur la conversion dans la monnaie de présentation résultant d'un gain de change de 3 497 MMRU et une perte de change de 2 782 MMRU, comptabilisés en autres éléments de résultat global.

**ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX
31/12/2022**

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le **17 Avril 2023**.

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

L'exercice 2022 a été essentiellement marqué par les faits saillants suivants :

- Enregistrement d'un chiffre d'affaires de 46,4 MMMRU (1,3 billion USD) en diminution de 22% par rapport à 2021.
- Réalisation d'un volume de vente de 13,3 millions de tonnes en augmentation de 5% par rapport à 2021.
- Cession de 600 logements dans la zone de Zouerate au personnel.
- Premier chargement +170 Kt le 9 février 2022 du projet dragage du port minéralier mis en service mi-décembre 2021.
- Autorisation d'autofinancement de 400 MUSD\$ pour le projet d'augmentation de la production (El Aouj) en co-partenariat avec Glencore.

2- OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie. Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerais de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Houdat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

3- METHODES COMPTABLES

3-1 Principes de préparation des états financiers

3.1.1 Normes applicables

Les états financiers sociaux de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes entrées en vigueur à compter du 1 janvier 2022 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la SNIM.

Normes	Contenu
Amendements à l'IAS 16	Revenus pré-utilisation d'un actif corporel
Amendements à l'IAS 37	Coût d'exécution d'un contrat
Amendements à l'IFRS 3	Références au cadre conceptuel
Améliorations annuelles des normes IFRS	Cycle 2018-2020 (IFRS 1, IFRS 9, IAS 41)

Normes, amendements et interprétations non encore d'application obligatoire.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC publiées par lIASB non encore entrées en vigueur ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la SNIM.

Normes	Contenu	Date d'application
Amendements à lIAS 1	Classement des passifs en tant que courant ou non courant	A partir du 1 janvier 2023
Amendements à lIAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables	A partir du 1 janvier 2023
Amendements à lIAS 8	Définition d'une estimation comptable	A partir du 1 janvier 2023
Amendements à lIAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	A partir du 1 janvier 2023
IFRS 17 Contrats dassurance	(y compris les amendements à IFRS 17 publié en juin 2020 et Amendement à IFRS 17 - Initial Application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives émis en décembre 2021)	A partir du 1 janvier 2023

3.1.2 Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité dengagement, à lexception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur.

La valeur comptable des actifs et passifs qui font lobjet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. Lensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d'ouguiyas (MMRU).

Le compte de résultat est présenté par nature.

3-2 Immobilisations corporelles

Comptabilisation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à lIAS16 comprenant le coût dachat proprement dit, augmenté s'il y a lieu des frais directement rattachables, diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

- Constructions : Coût d'acquisition
- Installations complexes spécialisées : Juste Valeur
- Matériel ferroviaire et de voie : Juste Valeur
- Matériel dexploitation : Coût d'acquisition
- Matériel de transport : Coût d'acquisition
- Autres immobilisations corporelles : Coût d'acquisition

Amortissement :

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, sur la base des durées dutilité estimées, afin de refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de lactif conformément à lIAS 16. Les durées de vie retenues pour lamortissement linéaire sont les suivantes :

- Constructions : 14 à 30 ans
- Installations complexes spécialisées : 15 à 30 ans
- Matériel ferroviaire et voie ferrée : 10 à 30 ans
- Matériel dexploitation : 5 à 30 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : 5 ans

Contrat de location

Depuis 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats conformément à l'IAS 17. L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs, sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

A partir de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, les contrats de location sont régis par la norme IFRS 16.

Dépréciation

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Frais de découverte

Dans l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il peut arriver que les entités aient à enlever des stériles (ou morts-terrains) pour avoir accès à des gisements. Cette opération est appelée « découverte ». Les opérations de découverte peuvent procurer deux avantages à l'entité : du minerai utilisable par l'entité pour produire des stocks et un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai qui seront exploitées au cours de périodes futures.

- **Les coûts de découverte engagés pendant la phase de développement :** les frais engagés sont capitalisés et rentrent dans le coût de construction de la mine et ensuite amortis sur sa durée de vie utile. La capitalisation des coûts de découverte cesse lorsque la mine ou le composant est mis en service et prêt à être utilisé comme prévu par la direction.

- **Les frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation :** l'IFRIC 20 prévoit les traitements suivants :
 - a) Comptabilisation dans les stocks produits au cours de la période lorsque les opérations de découverte ont trait à la production de la période.
 - b) Comptabilisation en tant qu'actif non courant (c'est-à-dire comme actif au titre des opérations de découverte) lorsque les opérations de découverte permettent un meilleur accès à la ressource naturelle dans les périodes ultérieures si l'ensemble des critères suivants sont remplis :
 - i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à l'entité ;
 - ii) L'entité peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès ;
 - iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

Compte tenu de contraintes liées à la mise en place de la norme, le coût de découverte engagé pendant la phase de production est affecté aux stocks produits au cours de la période.

Coût de démantèlement et remise en état du site

Dans le cadre du projet Guelbs 2 et du port minéralier, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (Cf. 3.14 Remise en état des sites).

3-3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS 38. Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable ou lorsque l'actif ne répond pas aux conditions d'amortissement de l'IAS 38 (avantages économiques consommés sur plusieurs années).

Les immobilisations incorporelles de la société ne comprennent pas de Goodwill.

3-4 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6 précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006.

Une entité doit déterminer une méthode comptable précisant quelles dépenses sont comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation et appliquer cette méthode de manière cohérente et permanente, la méthode appliquée par la SNIM est la suivante : Pour les immobilisations incorporelles, les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement prévus par IFRS 6, notamment :

- ✓ Acquisition des droits de prospector,
- ✓ Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- ✓ Forage d'exploration,
- ✓ Creusage de tranchée,
- ✓ Échantillonnage.

Pour les actifs corporels, ce sont les actifs utilisés par la structure dédiée à la recherche.

3-5 Actifs financiers non courants

Des prêts qui ne génèrent pas d'intérêt sont consentis aux salariés de la société. Des dépôts de garantie sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritanienes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. Les prêts et les dépôts de garantie sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

3-6 Participations dans les entreprises associées

Les titres de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées sont inscrits à l'état de situation financière pour leur valeur d'acquisition conformément aux dispositions de l'IAS 27. Une provision est constituée en cas de moins-value par rapport à la valeur d'acquisition.

3-7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et autres approvisionnements (pièces de rechange).

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évaluées au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, conformément à l'IAS 2.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont dépréciés annuellement pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

Articles en stock :

- Pas de dépréciation sur les articles dont la consommation est régulière (couverture inférieure ou égale à un an) ;
- Dépréciation de 15% des articles ayant enregistré un mouvement (une consommation) durant les deux derniers exercices ;
- Dépréciation de 100% du stock mort (articles n'ayant pas connus de mouvements sur les trois dernières années sauf les articles stratégiques et les articles des premières dotations)
- Dépréciation de 100% des articles en litiges ;

Stocks de Minerai :

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux. Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente pour les minerais riches. Le minerai de qualité pauvre est totalement déprécié étant donné qu'il n'a pas de valeur marchande.

3-8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'écart d'acquisition ou d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Lorsque la valeur nette comptable de l'actif ou des actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée à hauteur de cette différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. En cas d'UGT, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit la société SNIM à procéder au regroupement suivant : Société SNIM. Il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que les mines, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM.

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

3-9 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation calculées conformément à la norme IFRS 9. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

3-10 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif. Depuis 2016, toute les charges d'intérêts relatives aux actifs qualifiés suite à la mise en service des projets y afférents (principalement Guelb, Port) ont été passées en charges.

3-11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie répondent à la définition ci-dessus et sont déduites des concours bancaires courants.

3-12 Emprunts

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristique similaire ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments : La devise de l'emprunt, La signature de l'emprunteur, ou encore le spread de crédit.

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par la société ou par une société similaire (taille et activité) dans des conditions normales de marché.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devises en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Le ratio d'endettement net calculé à partir des données de l'exercice arrêté au 31/12/2022 est de -1,68.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels. Parmi ces conventions, deux emprunts contractés en 2009 auprès de deux pool bancaires composés de :

- i) La Banque africaine de Développement, l'Agence française de Développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque Islamique de Développement, la BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengestellschaft et Kfw pour ce qui concerne le financement du Projet GuelbII; et de
- ii) La BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengestellschaft et Kfw pour le financement du Projet nouveau Port Minéralier.

Ces deux emprunts bancaires sont assortis de clauses (appelées « covenants ») imposant le respect de certains ratios. Le non-respect de ces ratios donne aux prêteurs la faculté d'exiger le remboursement anticipé de leurs concours. Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base des comptes individuels et consolidés.

Lesdits ratios se présentent comme suit :

- Ratio de Couverture du Service de la Dette (Cash-Flow Libre /Service de la Dette) : >1,3
- Ratio d'Endettement (DLMT/Excèdent Brut d'exploitation) : <3,5
- Ratio de Structure Financière (DLM / Capitaux propres) : <2
- Ratio de liquidité (Actif Courant/Passif Courant) : >1,5

Le 20 juin 2018, la SNIM a conclu avec ses bailleurs de fonds un accord, dont les principaux termes sont les suivants :

- 1) Ratio d'Endettement : Le Ratio d'Endettement (dettes financières sur EBITDA) est remplacé par le Ratio d'Endettement Net (Dettes nettes (après déduction du cash des dettes financières) sur EBITDA).
- 2) Communication aux prêteurs sur une base mensuelle de i) Cash Balance On shore et Offshore et ii) Facturation clients
- 3) La communication aux prêteurs des contrats offtake
- 4) L'instauration d'un nouveau contrôle sur la liquidité : le niveau minimum de cash doit être de 100 MUSD. Le non-respect sera considéré comme un Cas de Défaut.

5) Si le niveau de cash devient inférieur à 150 MUSD, la SNIM accepte de faire conduire, par une tierce partie, une analyse de ses prévisions et des mesures prises pour restaurer le niveau de cash.

Les emprunts bancaires pour le projet Guelb II et pour le Projet nouveau Port Minéralier sont totalement remboursés au 31 décembre 2022 et l'ensemble des ratios prévus par les termes des contrats décrits ci-haut ont été respectés.

3-13 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de l'annonce aux personnes concernées.

3-14 Remise en état des sites :

Les obligations juridiques au 31 décembre 2022 relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant :

L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.

L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en termes de « sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».

Au 17 Avril 2023, aucun décret d'application n'a été arrêté par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

La Loi portant sur l'environnement : La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que : "L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :

- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou agraver des phénomènes d'érosion,
- permettre la remise dans leur état initial des sites des chantiers exploités.

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines."

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.

Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garanties bancaires, mais ne fixe aucune ligne directive quant à l'interprétation du terme « réhabilitation ».

Au 17 Avril 2023, ces deux décrets ne sont pas parus.

- Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : « *Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'il veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier .* »

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie d'un décret d'application précisant son interprétation. L'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

3-15 Coût des avantages au personnel

Régime à prestations définies :

Il existe, au sein de la société, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels est devenue obligatoire à compter du premier janvier 2013. La SNIM comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres en conformité avec IAS19.

La société offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction, de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charges.

Régime à cotisations définies :

La SNIM a décidé de mettre en place, à partir de janvier 2011, un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence
- ✓ Le coût du service passé pris en charge par la SNIM
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 4.11 Hypothèses actuarielles)

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite et celles de la retraite complémentaire sont comptabilisées en charges de personnel.

3-16 Produits des activités ordinaires

IFRS 15 requièrent l'identification des obligations de prestations pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que la société s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Les produits des activités ordinaires de la SNIM sont composés essentiellement par le chiffre d'affaires sur les ventes de minerais qui est comptabilisé au moment du transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Les ventes de minerais sont faites FOB et le transfert de contrôle est effectué au moment du chargement des minerais.

3-17 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charges, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

3-18 Impôts

Compte tenu du statut fiscal actuel et des bases de détermination de l'impôt (9% du chiffre d'affaires), il n'existe pas d'impôts différés.

3-19 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'Ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en MRU (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 131 221 MMRU à comparer à une situation nette de 114 898 MMRU dans les comptes présentés.

3-20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition de la société aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture :

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9. Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non-réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas :

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés à l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par un prestataire extérieur grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- ✓ Valeur de marché du sous-jacent,
- ✓ Prix d'exercice de l'option,
- ✓ Volatilité à la monnaie « forward »,
- ✓ Taux d'intérêt sans risque,
- ✓ Date d'échéance de l'option.

3-21 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activités de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

4- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

4.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur En MMRU	31/12/2021	Acquisitions	Transfert	Cessions	31/12/2022
Valeur Brute	51 006	537	0	(143)	51 400
Amortissements	23 666	2 141	0	(53)	25 753
VALEUR NETTE	27 340	(1 604)	(0)	(90)	25 647
Immobilisations évaluées au coût	31/12/2021	Acquisitions	Transfert	Cessions	31/12/2022
Valeur Brute	60 226	2 866	0	(809)	62 284
Actif de droit d'utilisation	3 723	-	-	-	3 723
Amortissements	34 635	3 306	0	(275)	37 666
VALEUR NETTE	29 315	(440)	0	(534)	28 341
TOTAL VALEURS BRUTES	114 955	3 403	(0)	(952)	117 406
TOTAL AMORTISSEMENTS	58 301	5 447	0	(328)	63 419
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 860	5 570	(2 773)	-	7 657
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS*	61 515	3 526	(2 773)	(624)	61 644

* N'incluant pas la valeur nette des Actifs de prospection qui s'élèvent à une faible valeur de 1 MMRU au 31 décembre 2022 et 2 MMRU au 31 décembre 2021.

Les acquisitions de l'année 2022 s'élèvent à 5 570 MMRU dont 403 MMRU de production immobilisée.

En absence d'indice de perte de valeur sur les actifs de la société, le test de dépréciation n'a pas été réalisé.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

Coût d'emprunt incorporé :

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'actifs se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2021	Couts incorporés sur la période	31/12/2022
Guelb2	2 024	-	2 024
Port minéralier	406	-	406
Dragage Port	139	61	200
Total	2 569	61	2 630

Location financement :

La valeur comptable brute des Contrats de location compris dans les immobilisations finales (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	7 69	-	-	7 69
Divers Matériels Guelbs II (part BID)	2 324	-	-	2 324
Matériels de voie (Part BID)	6 31	-	-	6 31
Valeurs brutes	3 723	-	-	3 723

Les divers matériels Guelbs II correspondent :

- Aux 10 camions de mine pour 614 MMRU,
- Aux 6 locomotives pour 573 MMRU,
- Aux 6 systèmes de chargement de wagon pour 463 MMRU,
- Aux 4 Concentrations Humides pour 674 MMRU.

Les Matériels de « Voie » correspondent :

- A l'usine de traverses en béton pour 375 MMRU,
- Et à des fournitures d'équipement de voie pour 256 MMRU.

Obligation en matière de location financement :

Paiements minimaux de location en milliers USD	31/12/2022	31/12/2021
Échéance 1 an	2 741	2 938
De la 2 à la 5e inclusive	2 655	8 239
Plus de 5 ans	-	-
Moins : Charges financières futurs	(217)	(471)
Dettes de location financement	5 179	10 706

4.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem.

Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont depuis réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissements, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite compte tenu des critères suivants :

- La valeur à l'état neuf,
- L'état technique de l'équipement et ;
- La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

VALEUR BRUTE En MMRU	31/12/2021	Acquisitions	Transfert	Sorties	31/12/2022
Installations complexes spécialisées	41 941	389	-	(14)	42 316
Matériel ferroviaire et de voie	9 065	148	-	(129)	9 083
TOTAL	51 006	537	-	(143)	51 400
AMORTISSEMENTS	31/12/2021	Dotations	Transfert	Reprises	31/12/2022
Installations complexes spécialisées	18 973	1 941	-	(14)	20 900
Matériel ferroviaire et de voie	4 693	200	-	(40)	4 853
TOTAL	23 666	2 141	-	(53)	25 753
VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2021	Augmentation	Transfert	Diminution	31/12/2022
Installations complexes spécialisées	22 968	(1 552)	-	-	21 417
Matériel ferroviaire et de voie	4 372	(52)	-	(90)	4 230
TOTAL	27 340	(1 604)	-	(90)	25 647

4.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE En MMRU	31/12/2021	Acquisitions	Transfert	Sorties	31/12/2022
Terrains	470	-	-	-	470
Aménagement terrains	19	-	-	-	19
Bâtiments	27 979	1 007	-	(548)	28 438
Matériel d'exploitation	32 538	1 393	-	(256)	33 676
Matériel transport	2 001	460	-	1	2 462
Matériel Informatique & bureaux	587	4	-	(0)	591
Mobilier bureaux & autres	356	1	-	(6)	351
TOTAL	63 949	2 866	-	(809)	66 007
AMORTISSEMENTS	31/12/2021	Dotations	Transfert	Reprises	31/12/2022
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagement terrains	17	-	-	-	17
Bâtiments	10 882	1 269	-	(14)	12 137
Matériel d'exploitation	21 367	1 715	-	(255)	22 828
Matériel transport	1 567	260	-	-	1 827
Matériel Informatique & bureaux	560	10	-	(0)	569
Mobilier bureaux & autres	242	52	-	(6)	288
TOTAL	34 635	3 306	-	(275)	37 666

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2021	Augmentation	Transfert	Diminution	31/12/2022
Terrains	470	-	-	-	470
Aménagement terrains	2	(o)	-	-	2
Bâtiments	17 096	(262)	-	(534)	16 295
Matériel d'exploitation	11 171	(322)	-	(1)	10 848
Matériel transport	434	200	-	1	635
Matériel Informatique & bureaux	27	(6)	-	(o)	22
Mobilier bureaux & autres	113	(50)	-	(o)	63
TOTAL	29 314	(440)	-	(533)	28 341

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties et qui sont encore en usage au 31 décembre 2022 :

Désignation	Valeur brute	
En MMRU	2 021	2 022
Bâtiments	1 506	2 942
Matériel Ferroviaire et voie	1 021	2 547
Installations complexes et spécialisées	8 174	8 882
Matériel d'exploitation	14 334	12 642
Matériel transport	1 381	1 442
Autres immobilisations corporelles	673	673
TOTAL	27 089	29 128

4.2 Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations brutes	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Valeurs des immobilisations incorporelles	808	-	-	808
TOTAL	808	-	-	808
Variation des amortissements	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Valeurs des amortissements des immobilisations incorporelles	602	16	-	619
TOTAL	602	16	-	619
Valeur nette des immobilisations incorporelles	206	(16)	-	190

Ces immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels et brevets acquis.

Tests de sensibilité et valeur des écarts d'acquisition

Dans le contexte de la clôture, l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par la société correspond aux fourchettes des valeurs retenues dans les tests de sensibilités.

Conformément à la norme IAS36, les immobilisations corporelles à durée d'utilité finie sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices révélant une possibilité de perte de valeur. Des tests de sensibilité sur les hypothèses clés, notamment

opérationnelles, en tenant compte des variations raisonnablement possibles sont réalisés à l'occasion du test de dépréciation à savoir :

- Un test de sensibilité sur les cours du mineraï
- Un test de sensibilité sur les taux de croissance et CMPC

Au cours de l'exercice 2022, aucun indice de perte de valeur concernant les immobilisations corporelles et incorporelles n'a été relevé.

4. 3 Actifs financiers non courants & Participations dans les entreprises associées

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et avances	1 825	1 679
Dépôts et cautionnements	(1)	13
Provision pour dépréciation des autres actifs	(138)	(138)
Actifs financiers non courants	1 686	1 555
Participations dans les entreprises associées	5 535	4 691
TOTAL	7 222	6 246

4 .3.1 Actifs financiers non courants :

Les prêts et avances comprennent essentiellement :

- Les prêts et avances consentis aux salariés de la société. Ces prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés et n'engendrent pas d'intérêts.
- Le prêt Najah qui est relatif à la convention tripartite (Etat, SNIM et NAJAH) par laquelle l'Etat s'engage de payer la SNIM le reliquat du prêt et NAJAH s'engage à réaliser certains travaux en faveur de l'Etat.

Les dépôts et cautionnements sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

La provision pour dépréciation des actifs financiers non courants correspond à la dépréciation des prêts.

4.3.2 Participations dans les entreprises associées

En MMRU	31/12/2021	Augmentations	Transfert	Cessions	31/12/2022
Participations	7 001	496	-	-	7 497
Prêts filiales	2 392	230	-	-	2 622
Valeur Brute	9 393	726	-	-	10 119
Dépréciations de titres de participations	(3 542)	(100)	219	-	(3 424)
Dépréciations des prêts filiales	(1 160)	0	-	-	(1 160)
Provision pour dépréciation	(4 702)	(100)	219	-	(4 583)
Participations	3 459	396	219	-	4 073
Prêts filiales	1 232	230	-	-	1 462
Valeur nette	4 691	627	219	-	5 535

L'augmentation du poste Participations correspond :

- MAIL : 495 millions MRU
- ENCO : 1,2 millions MRU

L'augmentation du poste Prêts Filiales correspond :

- Aux tirages sur l'avance actionnaire consentie à EMC pour 109 MMRU
- Avances actionnaire en faveur de TKAMUL 109 MMRU
- Avances actionnaire en faveur de GIM 12,7 MMRU

- Avances actionnaire en faveur de GMM 6 MMRU
- Avances actionnaire en faveur de IQAR 3,6 MMRU

Entité	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres au bilan		Prêts / avances consentis et non remboursés au bilan		Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat	Total Bilan	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette	Brute	Nette					
SOMASERT	57	26	100%	56	56	-	-	-	67	3	116	-
SAFA	30	243	100%	28	28	-	-	-	230	47	342	10
SAMMA	10	257	53%	1	1	-	-	-	165	46	308	18
ATTM	304	1 620	79%	2 376	0	534	134	-	1 105	(262)	2 124	-
COMECA	20	115	92%	18	18	-	-	-	331	32	299	6
SAMIA	364	(124)	89%	326	213	5	-	-	46	(113)	300	-
GMM	110	(76)	96%	346	40	32	30	-	12	(10)	159	-
TUM	82		65%	82	-	-	-	-	-	0	-	-
EL AOUJ SA (EMC)	2 457	(528)	50%	1 228	964	1 264	996	-	-	(88)	5 103	-
GIP	728	406	68%	495	495	-	-	-	131	80	1 884	48
MAIL	6 867	(2 386)	15%	810	537	-	-	-	1 868	(145)	6 694	-
DAMANE ASSURANCE SA	629	90	20%	120	120	-	-	-	147	64	934	16
M2E	50	37	100%	50	50	-	-	-	110	(1)	170	-
MSMS (TAKAMUL)	1 075	51	50%	535	535	218	-	-	-	-	3 778	-
AMSAGA			100%	0	0	4	-	-	-	-	-	-
GHM	1 581	(11)	50%	976	973	557	-	-	-	(11)	2 424	-
SRN	8	63	35%	3	3	0	-	-	225	24	151	7
ENCO	80	(72)	30%	2	2	-	-	-	-	-	-	-
IQAR	-	-	100%	16	16	7	-	-	-	-	-	-
GIM	30	(7)	100%	30	23	-	-	-	-	(6)	490	-
Totaux	14 482	(298)		7 498	4 074	2 621	1 160	-	4 436	(341)	25 275	104

L'objet social de chacune des filiales est présenté ci-après :

- **La Société Mauritanienne de Services et de Tourisme (SOMASERT)** : Gestion des infrastructures hôtelières et la promotion du potentiel touristique du pays ;
- **La Société Arabe du Fer et de l'Acier (SAFA)** la production du fer à béton et l'exploitation d'une fonderie de 2 000 tonnes de capacité ;
- **La Société d'Accorage et de Manutention en Mauritanie (SAMMA)** Consignation, de transit et de manutention aux ports de Nouadhibou et Nouakchott ;
- **La Société d'Assainissement, de Travaux, de Transport et de Maintenance (ATTM)** Travaux de routes et de Génie Civil ;
- **La société Construction Mécanique de l'Atlantique (COMECA)** La fabrication, la confection et la réparation de pièces mécaniques des charpentes, des ensembles mécaniques et de chaudironnerie ;
- **La Société Arabe des Industries Métallurgiques (SAMIA)** L'extraction et la vente du Gypse ainsi que la production de plâtre ;
- **La société Granite et Marbre de Mauritanie (GMM)** L'exploitation et l'exportation des pierres ornementales, essentiellement le granit et le marbre ;
- **Gestion des Installations Pétrolières (GIP)** : Le stockage, transport et la distribution des Hydrocarbures raffinés ;
- **Tazadit Underground Mine** La recherche et l'exploitation souterraine des gisements de minerai de fer ;
- **Damane Assurance** a pour objet l'assurance industrielle ;
- **El Aouj Mining Company (EMC)** La production du minerai des gueilbs El Aouj ;
- **Mauritanian Airlines International (MAIL)** Le transport aérien national et international.
- **Mauritanienne d'Eau et d'Electricité (M2E)** La gestion des réseaux de distribution d'eau et d'électricité ;
- **Mauritania Saudi Mining and Steel (TAKAMUL)** La production et exportation du minerai de fer.
- **Grand Hôtel de Mauritanie (GHM)** La construction et la gestion d'hôtels de toute catégories.
- **Société de Remorquage Nouadhibou (SRN)** La réalisation d'activité de remorquage ainsi que de toute prestation de lamanage et de pilotage dans le port de Nouadhibou et dans tout autre port de Mauritanie out en dehors.
- **AMSAGA** ; La réalisation des activités d'exploration géologiques, et les activités minières (production et exploitation minière)
- **ENGINEERING & CONSULTING ASSOCIES (Enco)** : La réalisation de mission d'études, de conseils, de formation et d'assistance
- **IQAR** : Gestion promotion immobilière
- **Générale de l'immobilier (GIM)** : Construction et gestion promotion immobilière

Note de présentation du projet El Aouj

Présentation générale d'EMC

La société EL AOUJ MINING COMPANY (EMC) est une joint-venture détenue à 50/50 par la SNIM et Sphere Minerals, une entreprise australienne détenue à 100% par le groupe Glencore, un des leaders mondiaux du trading des ressources naturelles. Glencore produit et vend plus de 90 matières premières, parmi lesquelles le cuivre, le nickel, le zinc, le cobalt, le ferrochrome et le charbon. Il est coté en bourses à Londres et à Hong Kong. Il emploie 158 000 personnes sur 150 sites de production dans plus de 50 pays et fait un chiffre d'affaires qui dépasse les 200 milliards de \$.

La vision d'EMC est de devenir une société minière mauritanienne majeure, qui crée de la richesse sur le long terme, pour la prospérité et le bien-être de ses actionnaires, employés et communautés locales.

Son objectif est de développer les gisements d'El Aouj dans la région du Tiris Zemmour, où elle détient un permis d'exploitation minière valable 30 ans et renouvelable pour des périodes consécutives de 10 ans chacune.

Ce permis couvre 5 Guelbs proches des opérations de la SNIM : El Aouj Est, Centre et Ouest, Tintekrat et Bouderga. Elle détient aussi un permis d'exploitation d'eau valable 30 ans, renouvelable, couvrant les aquifères de Touajil et Aouchich. EMC a un Capital social de 2,45 milliards MRU ; elle fait travailler actuellement 12 employés permanents dont 4 cadres détachés par la SNIM et 1 cadre détaché par Glencore.

(b) Historique du projet El Aouj

La SNIM a entamé, dans les années 70, des recherches géologiques sur les guelbs de Tiris (inclus Guelb El Aouj) qui avaient pour but l'analyse des réserves des différents guelbs de la région et la sélection du Guelb optimal pour prendre la relève de l'activité décroissante de la KEDIA. En 2001, SNIM et Sphere ont créé une joint-venture pour étudier la réalisation d'un projet de pelletisation des minéraux magnétiques du Guelb El Aouj et, dans cette optique, attirer les investisseurs extérieurs.

En 2004, El Aouj SA a été créée pour conduire les études de faisabilité du projet. Ces études ont été achevées en février 2008 par SNC Lavallin. La SNIM et Sphere ont alors décidé d'utiliser El Aouj SA comme entité opérationnelle pour le développement du projet.

En août 2009, El Aouj SA a changé son nom pour devenir El Aouj Mining Company SA. En 2010, elle décide de mettre à jour l'étude de faisabilité de 2008 et confie ce travail à SNC Lavalin qui l'a terminé en février 2011 en concluant à la possibilité d'avoir un projet de différentes tailles.

En Janvier 2011, Xstrata rachète Sphere Minerals et une étude de concept montre qu'un projet avec une production de plus de 30 Mtpa pourrait être envisagé. En avril 2012, le conseil d'administration d'EMC approuve une nouvelle stratégie de développement du projet en 2 phases :

- 1ère phase : production de 15Mt/an de concentrés ;
- 2nd phase : production de 15Mt/an de concentrés dont 7Mt utilisées pour la production de Pellets par réduction directe.

En mai 2013, Xstrata et Glencore fusionnent et en avril 2014, l'étude de préfaisabilité effectuée par Worley Parsons montre que le développement le plus optimal du projet se fait par unités de production de 9,5Mt/an chacune. Sur cette base, le Conseil d'administration d'EMC a décidé d'effectuer une étude de faisabilité pour la première unité, de 9,5Mt/an, qui constitue l'investissement initial. L'étude de Faisabilité a amélioré cette unité jusqu'à atteindre 11,3 Mt/an. La seconde phase est prévue quelques années plus tard, après que la première ait été testée et qu'elle aura commencé à générer des flux de trésorerie.

(c) Programmes d'exploration

Le Programmes d'exploration réalisé, par ordre chronologique, est présenté ci-dessous :

- Jusqu'en 2010 : 54 800 m de sondages ont été réalisés par la SNIM et Sphere ;
- En 2011/12 : des sondages ont été réalisés à Bou Derga & Tintekrate où 31 500 m ont été forés d'avril 2011 à mai 2012

-
- En 2012/2013 : sondages ont été réalisés à El Aouj Est & Centre où 92 800 m ont été forés de juin 2012 à juin 2013.

En tout, ce sont 179 100 m de forages qui ont été réalisés.

(d) Ressources minérales

Les programmes d'explorations réalisés sur l'ensemble des 5 Guelbs montrent que les réserves de l'ensemble du permis s'élèvent à 4,4 milliards de tonnes, avec le Guelb El Aouj Est, représentant à lui seul près de la moitié des ressources minérales disponibles. C'est pour cette raison que l'entreprise EMC a décidé de se focaliser sur le Guelb El Aouj Est.

(e) Etudes du projet

Un ensemble d'études ont été menées dans le cadre du projet, notamment :

- Etude de préfaisabilité Phase I : Confier à Worley Parsons et terminée en avril 2014 ;
- Etude de concept Phase II: Confier à Worley Parsons et terminée en juin 2014 ;
- Etude sur le financement : Confier à BNPP et terminée en Mai 2014 ;
- Etude environnementale (EIES): Commencée en mars 2013 et terminée en février 2016 ;
- Etude de faisabilité Phase I : Confier à Ausenco et terminée en décembre 2015 ; l'étude minière a été confiée à BBA et terminée en novembre 2015 ;
- Etude RH: Elaboration en 2013 d'une carte stratégique et des politiques RH ;
- Etude sur la capacité du Chemin de fer et du Port : Confier à Hatch et terminée en novembre 2015 ;
- Etude du FEED : Confier à Hatch et terminée en octobre 2018.

(f) Modèle Technique & Financier

A la suite de l'ensemble de ces études, le projet a été entièrement défini à la fois sur le plan technique et financier. Ainsi, il a été arrêté ce qui suit :

- Une Mine à ciel ouvert et sur une durée de 41 ans ;
- Une Usine de traitement par Séparation Magnétique à Sec ;
- L'utilisation du Chemin de fer et du Port de la SNIM ;
- La production de 11,3 millions de tonnes de Concentré à une teneur de 66,5% Fe ;
- En 2022, une mise à jour du Coût d'Investissement global (CAPEX) donne 1,857 Milliard USD (dont 203,2 Millions \$ pour le Chemin de fer et le Port) ;
- En 2022, une mise à jour du Coût de Production (OPEX) a abouti à 32,4 \$ par tonne de Concentré (FOB Nouadhibou)
- En 2018, un prix moyen de 72\$ (IODEX 65) a été utilisé pour obtenir un Taux de Rentabilité Interne (TRI) de 8,5% (Avant taxes) pour 100% de fonds propres.
- Suite à la montée vertigineuse des prix du minerai de fer, une analyse du modèle financier en 2022 avec un prix de 105 \$ (IODEX 65) a été réalisée et a permis d'atteindre un TRI de 18,4% (Avant taxes) pour 100% de fonds propres.

(g) Planning du Projet

Le Planning du projet se présente comme suit :

- Début des Travaux : Janvier 2024
- Début de la Production : Janvier 2028
- Ramp Up en moins de 3 années :
 - 1ère année : 1.5 Mt
 - 2ème année : 9.5 Mt
 - 3ème année : 12.7 Mt

(h) Impacts du Projet

Le Projet aura de multiples impacts positifs pour les communautés locales et pour le Pays en général. Ainsi, Il permettra

- La création de plus de +1000 emplois directs et +300 emplois indirects ;
- La Construction d'une Cité de 220 logements à F'derik dès la 1ère année ;

- L'Apport d'Eau, d'électricité et d'une station d'épuration à F'derik ;
- La génération de revenus importants pour la SNIM à travers, par exemple, la location de son train et son port, qui est estimée à 8 dollars par tonne de concentré (ce qui pourrait atteindre environ 90 millions de dollars par an) et aussi d'autres revenus pour l'Etat.

(i) Etude Environnementale et Sociale

L'Evaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet a été réalisée par URS entre mars 2013 et février 2016 et des Consultations publiques sur les Termes de Références ont été organisées à F'derik en 2015.

Le Permis environnemental a été obtenu en 2016, après validation de l'EIES. L'EIES a permis l'identification d'impacts potentiels sur l'environnement et a proposé les mesures d'atténuations adéquates concernant :

- La qualité de l'air à travers l'émission de poussières (PM10) et l'émission de gaz (NO₂, SO₂) ;
- Les ressources en eaux de surface et eaux souterraines ;
- L'émission de bruit par les activités minières ;
- Le traitement des déchets.

Note de présentation du projet TAKAMUL

La Mauritanie Saudi Mining and Steel Company (dénommée « TAKAMUL ») est une joint-venture (JV) créée à parts égales entre la SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière) et la Société Saoudienne SABIC (Saudi Basic Industries Corporation) avec pour mission le développement du gisement de minerai de fer magnétique du Guelb ATOMAI situé à 10 km à l'Ouest de la cité de F'Dérick.

L'accord de JV a été signé en septembre 2012 et la société TAKAMUL a été officiellement créée le 12 décembre 2012.

De 2013 à 2017, TAKAMUL a réalisé plusieurs campagnes de recherche géologique et minière conformément à la Norme Australienne internationalement reconnue communément appelée « JORC Code ».

Les résultats de ces vastes programmes d'exploration se sont révélés encourageants, ce qui a incité les actionnaires de la société à demander à TAKAMUL d'engager sans plus tarder, une Étude de Faisabilité Bancable (BFS) qui a été confiée à l'issue d'un Appel d'Offres international, au Bureau international canadien AUSENCO, pour un objectif de production de 10 Millions de tonnes par an de pellets à haute teneur en fer. L'étude BFS a été achevée en juillet 2020.

Au vu des recommandations favorables de la BFS, les actionnaires ont mandaté TAKAMUL de lancer un Appel d'Offres pour la réalisation d'une étude d'ingénierie détaillée FEED (Font-End- Engineering – Design), qui est un préalable à la phase Construction et développement du projet. Comme demandé, TAKAMUL a lancé le processus d'Appel d'Offres aux termes duquel le Bureau d'ingénierie espagnol « IDOM » a été sélectionné. Fort des résultats concluants de la BFS, TAKAMUL a sollicité et obtenu du Ministère chargé des Mines en 2020, un permis d'exploitation d'une durée de 30 ans par Décrets no 056/2020 et 169/2020.

Par ailleurs et en vertu d'un Protocole d'Accord en date du 14 Juin 2021 signé entre la SNIM, SABIC Mining et sa filiale HADEED (SAUDI IRON AND STEEL COMPANY), SABIC a cédé la totalité de ses actions détenues dans TAKAMUL à sa filiale HADEED. En 2022, TAKAMUL a connu une intense activité aussi bien sur le front Travaux que celui des Etudes, comme on peut le voir ci-dessous :

1. Lancement d'une campagne de recherche eau pour les besoins sociaux et industriels du projet ATOMAI dans le Secteur de LAZRAGH au sud-est de Zouerate. A cet effet TAKAMUL a signé, à l'issue d'appels d'offres, deux contrats :

- Un contrat avec une société de sondages pour la réalisation d'une trentaine (30) de forages profonds et,
- Un contrat avec une société sud-africaine spécialisée en hydrogéologie et en géophysique pour assurer le suivi et le contrôle des travaux de sondages.

2.Suivi des essais et tests métallurgique en Allemagne :

- Préparation des échantillons à Zouerate, expédition à l'étranger, et suivi des essais d'orientation et des résultats obtenus.

3. Lancement de l'étude FEED :

- Lancement de l'Appel d'Offres et sélection du Bureau espagnol de renommée internationale « IDOM ». Le contrat avec IDOM a été signé en Juillet 2022 et devrait durer environ 15 mois.
- Parallèlement TAKAMUL a mis sur pieds une Equipe d'ingénieurs expérimentés et de différentes disciplines pour l'assister dans le cadre du FEED et s'assurer que les choix techniques et les recommandations de la part d'IDOM sont optimisés et adaptés à notre contexte et environnement.

4.Les principaux jalons peuvent être résumés comme suit :

- Novembre 2023 : remise du Rapport FEED
- Février 2024 : Décision Finale d'investissement (FID)
- Février 2027 : Fin de la construction du projet
- Mai 2027 : Date de mise en service
- Décembre 2027 : montée en production.

4.4 Stocks et en-cours de production

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières au CUMP	11 605	8 535
Stocks de minerai de fer au CUMP	4 070	3 348
Marchandises au CUMP	19	30
Valeur Brute des stocks	15 694	11 913
Provision pour dépréciation des matières premières	(3 557)	(2 891)
Provision pour dépréciation des stocks minerai	(1 596)	(1 220)
Total Net	10 541	7 803

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières au CUMP	11 605	8 535
Matières premières à la valeur nette de réalisation	8 048	5 644
Marchandises	19	30
Stocks de minerai de fer au CUMP	4 070	3 348
Stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	2 474	2 128
Total des stocks au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation	10 541	7 803

La société ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

4.5 Clients et comptes rattachés

La rubrique clients et comptes rattachés se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Clients minerai	7 692	5 287
Clients sociétés apparentées	728	717
Autres Clients	1 468	1 217
Total créances clients- brut	9 887	7 221
Dépréciation des clients minerai	(12)	(12)
Dépréciation des clients sociétés Apparentées	(393)	(312)
Dépréciation des autres clients	(328)	(253)
Total dépréciation clients	(733)	(576)
Valeurs nettes des clients minerai	7 680	5 275
Valeurs nettes des clients Sociétés apparentées	334	406
Valeurs nettes des autres clients	1 139	964
Total créances nettes	9 154	6 645

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciation au 01 janvier	576	460
Dépréciation au titre de l'application de l'IFRS 9	0	0
Dépréciation complémentaire	157	117
Dépréciation au 31 décembre 2022	733	576
Montant recouvré des créances dépréciées	5 287	11 388
Montants bruts des créances dépréciées	9 887	7 221

4.6 Autres créances

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs débiteurs	820	1 487
Personnels Débiteurs	345	205
Trustee	102	1 319
Débiteur divers	88	87
Créances fiscales	8	381
Compte de régularisation	668	184
TOTAL	2 031	3 663

- Les fournisseurs débiteurs concernent les avances consenties aux fournisseurs et lettres de crédit (LC) réalisées avant la prise en charges des factures correspondantes.
- Les personnels débiteurs concernent principalement des avances à court terme consenties aux personnels de la société.
- Les créances fiscales correspondent au crédit de TVA à retenir sur la taxe unique.
- Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance et des produits à recevoir.

4.7 Instruments financiers – informations à fournir**4.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière**

La société définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs et dettes évalués coût amorti.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui correspond généralement au prix payé, soit le coût d'acquisition (y inclus les frais d'acquisition liés, lorsqu'applicable). Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actif financier à laquelle ils appartiennent.

A partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers évalués au coût amorti », « actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les actifs courants.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les instruments de dette dont l'intention de gestion de la société est de collecter les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement au remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû. A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, une perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les principaux passifs financiers sont constitués d'emprunts et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles de la société.

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts devraient être mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais devraient être pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et devraient être constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Au 31 décembre 2022 les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments					
En MMRU	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur
Actifs financiers non courants	1 686	-	-	1 686	1 686
Clients et comptes rattachés	9 154	-	-	9 154	9 154
Autres créances	2 031	-	-	2 031	2 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 044	4 340	-	43 384	43 384
Actifs	51 915	4 340	-	56 256	56 256
Dettes financières (part à plus d'1 an)	1 362	-	-	1 362	1 362
Dettes financières (part à moins d'1 an)	943	-	-	943	943
Fournisseurs et comptes rattachés	4 656	-	-	4 656	4 656
Autres dettes	4 646	-	-	4 646	4 646
Passifs	11 607	-	-	11 607	11 607

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments					
En MMRU	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur
Actifs financiers non courants	1 555	-	-	1 555	1 555
Clients et comptes rattachés	6 645	-	-	6 645	6 645
Autres créances	3 663	-	-	3 663	3 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 636	10 372	-	51 008	51 008
Actifs	52 499	10 372	-	62 871	62 871
Dettes financières (part à plus d'1 an)	2 516	-	-	2 516	2 516
Dettes financières (part à moins d'1 an)	935	-	-	935	935
Fournisseurs et comptes rattachés	6 285	-	-	6 285	6 285
Autres dettes	3 004	-	-	3 004	3 004
Passifs	12 738	-	-	12 738	12 738

La juste valeur des actifs financiers non courants (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti. La juste valeur des clients, Autres créances, fournisseurs et autres dettes n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

4.7.2 Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers tels que des couvertures à termes, Swaps de matières premières, des couvertures en juste valeur sur les flux d'exploitation, des options ou des swaps de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultat des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture.

Lorsque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La société applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Risque de change :

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2022				2021			
	Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de EUR		Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers EUR	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de change								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Contrat à terme devises								
Euro	31,9	872	29 500	-	(12)	(323)	28 000	-
Options sur devises								
Euro	1	1 118	34 500	34 500	(3)	(84)	27 000	27 000
b) Couverture de juste valeur (FVH)								
Contrat à terme devises								
Euro	-	13	3 000	-	-	9	25 000	-
Options sur devises								
Euro	0	2	2 000	2 000	-	-	-	-
c) Autres opérations								
Options sur devises								
Euro	(4)	(117)	-	23 500	(7)	(191)	-	14 500
Total change	69	1 890	69 000	60 000	(21)	(589)	80 000	41 500

Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Dans son cadre de gestion des produits financiers, la SNIM peut être amené à négocier des produits sur des matières premières énergétiques (Gas Oil & Fuel Oil). Au 31 décembre 2022, compte tenu des cours de marchés constatés en décembre 2022, des quantités à couvrir et de l'impossibilité de la SNIM à mettre en œuvre une couverture en raison de l'absence de contrepartie. Aucun instrument dérivé relatif aux matières premières était en portefeuille à la date de clôture.

Risque de taux :

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêts à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2022				2021			
	Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de USD		Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de USD	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de taux d'intérêt								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>								
EUR								
<i>Options sur taux d'intérêt</i>								
Euro	6	154	22 500	-	-	5	42 500	-
b) Autres opérations								
EUR								
Total taux d'intérêt	6	154	22 500	-	-	5	42 500	-
Total	75	2 044	91 500	60 000	(21)	(585)	122 500	41 500

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie in USD	Montant recyclé En résultat sur la période	Inefficacité Enregistrée en résultat
Cash-Flow Hedge		
Couverture de change	379 100	-
Couverture de taux	-	-
Couverture de matières premières	-	-

Couverture de Juste Valeur in USD	Gains et pertes latentes sur Instruments de couverture	Gains et pertes sur Instruments de couverture	Inefficacité enregistrée en résultat
Fair Value Hedge			
Couverture de change	(31 983)	18 600	-
Couverture de taux	-	-	-
Couverture de matières premières	-	-	-

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	203 658
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	-

Objectif et politique de couverture :

Le marché du minéral de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale. La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devises tierces (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM contracte des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques.

Des procédures de mesure de l'exposition de la société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement. La Société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas ect..).

Risque de change :

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a recours à des contrats d'achats à terme et des contrats d'achats ou de ventes d'options sur devises. Généralement, les contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2022	10%	815 906	8 137 591
	(10%)	(1 155 913)	(3 999 625)

Dollar = 37,82 ouguiyas

Risque de matières premières :

La SNIM est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles. La politique de la société est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, la SNIM a recours à des contrats d'achats ou de ventes d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture. L'horizon de gestion de la société est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

Au 31 Décembre 2022 la société n'a pas de couverture de matière première en vie donc le test de sensibilité n'a pas été réalisé.

Risque de taux :

La SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM). Ces financements sont indexés sur des taux variables (Libor). La société est donc exposée à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêts.

La politique de la société est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêts et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des instruments dérivés de taux) de la SNIM donne une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation des taux	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2022	5%		148 910
	(5%)		149 674

Risque de crédit :

La société n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. L'essentiel du portefeuille clients est constitué des clients minérais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 24 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non-recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 4.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers de la société, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition de la société est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité :

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 40% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec trois mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2022, 36% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 27% en 2021.

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2022 sur la base des paiements contractuels non actualisés. Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par la SNIM au 31 décembre 2022. De même, les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur la dette de la SNIM est totalement tirée au 31 décembre 2022. Par conséquent, les futurs tirages sur les dettes et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

Le tableau ci-après donne l'échéancier de la dette année par année :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029					
Principal	755	366	281	116	116	103	91					
Intérêts	97	62	48	37	30	23	17					
TOTAL	852	428	329	153	146	127	107					
	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036					
Principal	70	50	10	10	10	10	10					
Intérêts	10	6	3	3	3	3	3					
TOTAL	80	56	13	13	13	13	12					
	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041	2 042	2 043					
Principal	10	10	10	10	10	10	10					
Intérêts	2	2	2	2	2	1	1					
TOTAL	12	12	12	12	11	11	11					
	2 044	2 045	2 046	2 047	2 048							
Principal	9,83	9,83	9,83	9,83	9,83							
Intérêts	1	1	1	0	0							
TOTAL	11	11	10	9	10	-	-					
	TOTAL GEN											
Principal	2 115											
Intérêts	360											
TOTAL	2 474											

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie	4 340	10 372
Équivalents de trésorerie	39 044	40 636
Trésorerie NETTE	43 384	51 008

La trésorerie comprend la trésorerie en banques et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

4.9 Capital social

Le capital social a été augmenté en 2013 de 170 520 000 000 MRO (Equivalent 17 052 000 000 MRU) par incorporation des réserves pour le porter à 182 700 000 000 MRO (18 270 000 000 MRU), soit 18 270 000 actions à 1000 MRU chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel. Il est réparti comme suit :

En MRU	31/12/2022	31/12/2021	(%)
Etat Mauritanien	14 314 545 000	14 314 545 000	78,35%
Kuwait Investment Authority	1 309 800 000	1 309 800 000	7,17%
Arabe Mining Compagny	1 034 685 000	1 034 685 000	5,66%
Irak Fund for External Development	838 230 000	838 230 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures	419 250 000	419 250 000	2,30%
Banque Islamique de Développement	327 450 000	327 450 000	1,79%
Privés Mauritaniens	26 040 000	26 040 000	0,14%
TOTAL	18 270 000 000	18 270 000 000	100%

Le poste prime d'émission est de 646 MMRU. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital. Au 31 décembre 2022, la réserve légale présente un solde de 1 827MMRU, soit 10% du capital social.

4.10 Dettes financières

4.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Débenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de mineraux, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires aux "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 102 MMRU au 31 décembre 2022 contre 1 319 MMRU au 31 décembre 2021. Il est imputé au poste "Autres créances".

Les dettes sous trustee se présentent comme suit :

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2022	31/12/2021
voie					
BID	USD	Var.	2 024	189	281
PORT					
KFW NP1	USD	Var.	2 022	-	187
KFW NP2	USD	Var.	2 022	-	162
DRAGAGE					
BEI DRG	USD	7,231%	2 031	362	398
BAD DRG	USD	VAR	2 031	305	341
Sous total				856	1 368

La situation des conventions de Financement se présente comme suit :

Projet	Prêteur	Devise Engagement	Taux	Dernière Échéance	Total Millions	Tiré Millions	Non Tiré Millions
Voie	BID	USD	Var	2024	28	28	-
Usine G1	ADF	KWD	Fixe	2049	32	2	30
DRAG	BEI	USD	Var	2031	10	10	-
DRAG	BAD	USD	Var	2031	10	10	-

4.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs et qui se détaillent comme suit :

En millions d'ouguiya	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2022	31/12/2021
Dépôt cautionnement reçus				2	2
FADS	KWD		2 048	236	236
Sous total				238	238

4.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État Mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts. Le solde de cet accord est de 117 MMRU au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2022	31/12/2021
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	117	117
Sous total				117	117

4.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre de la convention ACP/CEE signée à Lomé le 08 décembre 1984 et du programme indicatif de l'aide de la CEE à la Mauritanie, la CEE a accordé à l'État Mauritanien un prêt de 18 millions Euros pour le financement du projet de Réhabilitation de la SNIM objet de la convention n° 4122/MAU du 19 juillet 1988 (SYSMIN I). La convention prévoit le remboursement de ce prêt sur 30 ans après 10 ans de grâce.

Dans ce même programme, l'Union Européenne a aussi accordé à l'État Mauritanien une subvention de 45 millions d'euros par convention No.6589/MAU (SYSMIN III) en date du 07 février 2003, la convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour le renouvellement du port minéralier de Nouadhibou, la SNIM en a utilisé 34,14 millions d'euros. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite entre l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM définissant les modalités de rétrocession et de remboursement du prêt est signé le 14 mars 2022.

La Société s'était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autres, le règlement des sommes dues à leurs échéances.

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2022	31/12/2021
Communauté Economique Européenne (Sysmin 1) FED/03/EUR	EUR EUR	0,50% Var.	2 028	324 581	333 1 396
Sous total				905	1 729
Total Emprunts				2 117	3 451
Emprunts à moins d'un an				755	935
Emprunts à long et moyen terme				1 362	2 516

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

Le tableau de variation des emprunts entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

MMRU	31/12/2021	Tirage /remboursement	Gain et Perte	Reclassements	31/12/2022
Emprunt à long et moyen terme	2 516	(439)	40	(755)	1 362
Emprunt à moins d'un an	935	(935)	-	755	755
Autres emprunts à court terme	0	189	-	-	189
Total dettes financières (à moins d'1 an)	935	(746)	-	755	943
TOTAL dettes financières	3 451	(1 185)	40	-	2 306

4.11 Obligations au titre des retraites

En MMRU	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Provisions pour Indemnité de retraite	921	1 478*	-	2 399
Provisions pour retraite complémentaire	2 495	287	(168)	2 614
TOTAL	3 416	1 765	(168)	5 013

*Dont 1 392 MMRU d'augmentation de l'indemnité de la retraite lié aux changements d'hypothèses actuarielles comptabilisés en autres éléments de résultat global.

Du régime à prestations définies :

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- Du salaire au moment de son départ de la société ;
- De l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

Hypothèses actuarielles :

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projeté. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	63 ans
Taux d'augmentation des salaires	7.5%
Taux d'actualisation	3.2%
Taux de mortalité	INSEE H 2016-2018
Taux de rotation du personnel	0,24% en moyenne, répartis de manière décroissante par âge
Taux de sortie	Courbe décroissante et nulle à partir de 55 ans

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est l'enregistrement en capitaux propres.

HYPOTHESES pour la période prenant fin au	31/12/2021	31/12/2022
Début de période	01 janvier 2021	01 janvier 2022
Fin de période	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Taux d'actualisation	3.6%	3.2%
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité	9,0	9,0

Variation de la dette actuarielle :

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT en MMRU	31/12/2021	31/12/2022
Engagement de début de période	673	893
Coût normal	30	40
Intérêt sur la dette	37	46
Pertes (Gains) actuariels	153	1 421
<i>Dont changements d'hypothèses</i>	(63)	1 533
<i>Dont écarts d'expérience</i>	216	(103)
Prestations versées	-	-
Engagement de fin de période	893	2 399

Variations des placements :

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

Couverture financière :

COUVERTURE FINANCIERE	31/12/2021	31/12/2022
Couverture financière	893	2 399
Provision (Passif de retraite)	893	2 399

Coûts sur la période :

Couverture financière	31/12/2021	31/12/2022
Coût normal	30	40
Intérêt sur la dette	37	46
Rendement attendu des actifs	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Impacts des réductions/liquidations de régime	-	-
Charge (Produit)	67	86

Descriptif du régime à cotisation définie :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- De la cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence) ;
- Du salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

4.12 Provisions

Le tableau de passage des provisions pour risques est présenté ci-dessous :

En MMRU	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Provisions pour risques	738	337	(268)	807
TOTAL	738	337	(268)	807

4.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	3 938	5 451
Factures à recevoir	719	834
TOTAL	4 656	6 285

4.14 Impôts courants

Le poste impôts courants se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Taxe unique SNIM	1 222	1 920
Impôts sur les traitements et salaires	567	440
Autres taxes	128	44
TOTAL	1 917	2 403

La SNIM dispose d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie et la Société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 01 janvier 1999. Elle garantit à la société son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

Le 27 mars 2018, l'assemblée Nationale a ratifié la reconduction de la convention particulière pour une période de 20 ans additionnelle à partir du 01 janvier 2019

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer. La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre

2008 portant sur l'assiette de la taxe unique. Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière. La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Les avances sur taxe unique et le crédit de TVA sont compensés avec la Taxe unique car les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires et ces montants sont recouvrés ou versés par la même administration et qu'il existe un droit légal de compensation.

La convention signée entre l'État Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement de la société à cette taxe. Aux termes de cet avenant, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

4.15 Autres dettes

Les autres dettes se présentent comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Personnels et comptes rattachés	298	241
Dividendes à payer	17	10
Autres créateurs et comptes de régularisation	4 331	2 753
TOTAL	4 646	3 004

Les autres dettes et comptes de régularisation se détaillent comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Clients Créditeurs	595	511
Charges à payer	2 537	970
Placement des filiales	276	276
Charges à payer sur emprunts	32	406
Versement restant sur l'augmentation du Capital	543	172
Taxes de balisage	28	7
Charges sociales	24	114
Comptes de régularisation	297	298
TOTAL	4 331	2 753

5- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventes de minerai de fer

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 46 371 MMRU (1 261 199 226 USD) pour l'exercice 2022 (somme nette de surestaries).

Les ventes sont faites en FOB (Free on Board) et elles sont comptabilisées au moment du transfert de contrôle qui correspond au chargement du minerai au port de Nouadhibou.

Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine. Trois clients (CARGIL, GLENCORE et AMS ARCELOR METTAL) réalisent 61 % des Ventes de minerai de fer global de l'exercice 2022.

La répartition des ventes par pays se présente comme suit :

En MMRU	2022	2021
Chine	21 515	37 498
Algérie	5 677	-
Italie	3 338	5 981
Japon	3 136	3 683
Australie	2 882	5 459
France	1 862	3 004
Allemagne	1 666	778
Espagne	1 266	910
Pologne	1 121	660
Autres	3 907	1 304
TOTAL	46 371	59 277

5.2 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes se présentent comme suit :

En MMRU	2022	2021
Loyers, cessions de matière, télécom	511	582
Locations d'immeubles et matériels	10	5
Prestations diverses	28	14
Mise à disposition personnel	56	151
Cessions diverses	6	2
TOTAL	611	754

5.3 Matières consommables

La rubrique matières consommables se présente comme suit :

En MMRU	2022	2021
Matières consommées	13 999	10 532
Produits d'entretiens	23	30
Vivres consommes	86	80
Achats eau électricité	50	63
Matières & fournitures	15	28
TOTAL	14 172	10 732

L'augmentation des matières consommées de 33% est principalement expliquée par :

- La hausse des dépenses d'Hydrocarbures (+70%) en lien avec la hausse du cours du Brent (50\$/bbl en 2021 vs 101\$/bbl au titre de l'exercice 2022)
- La hausse des dépenses Explosifs (+82 %) , Pneumatique (+38 %) et Installations (+16%) en ligne avec l'augmentation de l'activité et la hausse des prix des Nitrates, Expogel..

5.4 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels se présentent comme suit :

En MMRU	2022	2021
Rabais, remise et ristournes obtenues	14	0
Produits et Profits	286	1 100
Profits / cession	0	3
TOTAL	300	1 103

5.5 Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel se présente comme suit :

En MMRU	2022	2021
Charges salariales	5 472	4 575
Charges sociales	452	470
Provision pour indemnité de retraite	150	0
Retraite complémentaire	118	106
TOTAL	6 192	5 152

La hausse des charges de personnel est principalement expliquée par :

- La hausse des salaires en lien avec l'augmentation des salaires de base
- L'augmentation de l'effectif
- L'augmentation des primes et gratifications.
- L'augmentation des heures supplémentaires

L'évolution de l'effectif de la société par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	2022	2021
Cadres	410	383
Maîtrises	3 519	3 401
Ouvriers	2 566	2 584
TOTAL	6 495	6 368

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

5.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique dotations aux amortissements et provisions se détaille comme suit :

En MMRU	2022	2021
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 448	4 913
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	16	39
Dotations aux amortissements des actifs financiers	100	523
Dotations aux Provisions pour dépréciations de stocks	1 042	1 107
Dotations aux Provisions pour dépréciations des comptes clients	157	116
Autres dotations aux provisions (risques et charges)	311	237
Reprises / provisions	(460)	(67)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 616	6 867

La hausse des dotations aux amortissements et provisions est expliquée par les nouvelles mises en service des immobilisations.

5.7 Impôts et Taxes

La rubrique Impôts et Taxes se présente comme suit :

En MMRU	2022	2021
Impôts sur Avantage	8	8
Impôts Divers	39	34
TOTAL	47	42

5.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En MMRU	2022	2021
Charges liées à l'investissement	1 358	1 392
Charges liées à l'activité	307	248
Autres	755	432
TOTAL	2 420	2 073

- (1) Charges liées à l'investissement : Principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.
- (2) Charges liées à l'activité : Principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de mineraux et les frais bancaires.
- (3) Autres : Principalement les dons et subventions, budget de la fondation SNIM, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

5.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent comme suit :

En MMRU	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	791	154
Produits sur instruments financiers	128	67
Gains de change	-	1 063
Autres produits financiers	6	12
TOTAL	925	1 297

La composition des gains de change se présente comme suit :

En MMRU	2022	2021
Gains de change latents	-	292
Autres gains de change	-	772
TOTAL	-	1 063

- Les gains de change latents correspondent essentiellement aux gains de change sur la dette libellée en dollars américains suite à la baisse du cours du dollar.
- Les autres gains de change sont liés aux gains sur la revalorisation des comptes de trésorerie, placement en devises, clients et fournisseurs étrangers.

5.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En MMRU	2022	2021
Intérêts et charges assimilées	109	336
Pertes de change	-	1 043
Charges sur instruments financiers	1	38
TOTAL	110	1 418

Les pertes de change se décomposent de la manière suivante :

En MMRU	2022	2021
Pertes de change latentes	-	686
Autres pertes de change	-	357
TOTAL	-	1 043

- Les pertes de changes latentes correspondent à la perte de change sur la revalorisation de la dette financière libellée en euro.
- Les autres pertes de change sont relatives aux pertes de change sur la revalorisation des placements, les comptes de trésorerie, des clients et les fournisseurs.

5.11 Résultat par action

Le calcul du résultat par action se présente comme suit :

En MMRU	2022	2021
Résultat net en million d'ouguiyas	15 537	31 627
Nombre total d'actions	18 270 000	18 270 000
Résultat par action en ouguiya	850	1 731

Il n'existe aucune action préférentielle ou ordinaire potentielle dans le capital de la SNIM à la date du 31 décembre 2022. Ainsi Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont égaux.

Le montant des dividendes comptabilisés au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2021 est de 17 804 MMRU.

6-COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**6.1 Retraitements des amortissements et provisions**

En MMRU	2022	2021
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 448	4 913
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	16	39
Dotations aux amortissements des actifs financiers	100	523
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR) *	1 815	459
Pertes d'actifs immobilisés	90	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 469	5 933

* dont 1392 MMRU correspondant à l'augmentation de l'engagement de l'indemnité de retraite liée principalement à la variation du taux d'augmentation des salaires.

6.2 Variation du BFR

En MMRU	2022	2021
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(2 738)	(455)
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	(2 509)	5 772
Diminution (augmentation) Autres créances	1 374	(143)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	(1 017)	1 003
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	211	173
Augmentation (diminution) Autres dettes	1 829	(333)
VARIATION DU BFR	(2 850)	6 017

6.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En MMRU	2022	2021
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 762)	(4 112)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisition d'actifs financiers nets	(1 077)	(1 567)
TOTAL ACQUISITIONS	(6 839)	(5 678)

6.4 Reprises sur amortissements et provisions

En MMRU	2022	2021
Production immobilisée	(403)	(331)
Reprise sur amortissements & provisions	(268)	(67)
TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	(671)	(398)

6.5 Gains /Pertes de change

En MMRU	2022	2021
Gains / perte de changes sur emprunts	40	(254)
Autres éléments du résultat global	(699)	(118)
TOTAL	(659)	(372)

6.6 Trésorerie nette

En MMRU	2022	2021
Équivalents de trésorerie actifs	39 044	40 636
Trésorerie	4 340	10 372
Trésorerie NETTE	43 384	51 008

7- AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En MMRU	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires en cours	1 638	765
Caution donnée au tiers	58	
Sous - Total Engagements données	1 696	765
Cautions reçues des entrepreneurs	244	373
Reliquats des fonds non débloqués	3 616	3 618
Sous - Total Engagements reçus	3 860	3 991
Total	5 557	4 756

8- INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2022 en MMRU :

Achats													
	FILIALES	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	M2E	SNIM	TOTAUX	
Ventes	ATTM											132,40	132,40
	COMECA	0,03			0,78			0,40	0,28		250,50	251,99	
	SAMMA	1,90	0,70		0,10		0,01	1,10	0,10		89,80	93,71	
	SAMIA											0,00	
	SOMASERT	0,03	0,56		0,01		0,00	0,02	0,01	0,02	58,10	60,23	
	GMM											0,01	0,01
	SAFA						0,08					194,80	194,88
	GIP											68,70	68,70
	M2E	0,01				2,74						15,83	18,93
	SNIM	37,70	5,50	23,20	6,20	6,90	8,70	30,90					119,10
	TOTAUX	39,67	6,76	23,20	7,09	9,64	8,79	32,42	0,39	0,02	810,14		939,96

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication en date du 17 Avril 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Aucun événement significatif n'est survenu après la date de clôture concernant directement la société.